



→ Communiqué de presse Mardi 9 juin 2009

Après cinq ans d'attente

L'Etablissement public foncier breton est enfin créé !

Après cinq ans d'attente, le Conseil régional se félicite que le Gouvernement ait publié, ce jour, le décret créant un Etablissement public foncier (EPF) en Bretagne.

Dès 2004, le Conseil régional s'est engagé en faveur de la création d'un EPF en Bretagne, aux côtés de nombreuses autres collectivités bretonnes, convaincue que cet outil pouvait aider les collectivités à réguler la pression foncière et à organiser l'aménagement de leur territoire, dans une région attractive qui voit sa population croître de 15 000 à 25 000 habitants chaque année.

Depuis 5 ans, l'implication du Conseil régional, en particulier à travers l'action conduite par Michel Balbot, conseiller régional délégué à l'EPF, a été constante et sans cesse réaffirmée. C'est ainsi qu'en octobre dernier, les élus régionaux, par un vote à l'unanimité en faveur de la création de l'Etablissement public foncier, ont témoigné de l'attachement collectif des conseillers régionaux bretons à la mise en place de ce type d'outil, qui a fait la preuve de son utilité dans les nombreuses régions où il existe déjà.

Accompagner les collectivités dans l'acquisition et le portage de terrains

Intervenant à la demande et pour le compte des collectivités, les Etablissements publics fonciers ont en effet pour mission de conseiller les collectivités et de les accompagner pour mener à bien l'acquisition et le portage de terrains. L'objectif est de les aider à mobiliser, rapidement et au meilleur coût, le foncier nécessaire pour la réalisation de leurs projets : création de logements aidés, aménagement en faveur du développement économique et agricole, protection et valorisation d'espaces naturels, reconversion de friches industrielles. Outil opérationnel, c'est également un moyen de renforcer la **solidarité des territoires bretons** et d'oeuvrer au **développement durable de la Bretagne**.

Dans un contexte économique difficile, l'installation de l'EPF régional devrait également permettre aux collectivités bretonnes d'engager rapidement des opérations d'aménagement qui participeront ainsi au soutien à l'économie bretonne.

Un EPF opérationnel dès cet été

C'est pourquoi la Région espère désormais que tous les moyens seront mis en œuvre pour permettre à l'EPF, nouvellement créé, d'être opérationnel le plus rapidement possible. Elle souhaite notamment que l'Etat se mobilise pour que le conseil d'administration soit en mesure de se réunir **avant le 15 juillet prochain**.

De son côté, elle a déjà prévu de doter l'EPF à hauteur de 3,1 M€ pour qu'il puisse procéder rapidement aux premières acquisitions, au service de l'aménagement et du développement de tous les territoires bretons.

Contacts : Odile Bruley - 02 99 27 13 55 - 06 76 87 49 57 & Marie-Julie Gouniot - 02 99 27 97 76

Conseil régional de Bretagne

283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 34711 Rennes CEDEX 7

Accueil presse : 02 99 27 13 54 - Fax : 02 99 27 13 34 - presse@region-bretagne.fr

www.bretagne.fr